



VIGILANCE METEO ORANGE

VENTS VIOLENTS

Destinataires :

Services : ALIENOR – AOM - ARS NA – ARS 64- Astreinte transport Nouvelle-Aquitaine – Base hélico SC - CAPB- CODIS - Conseil Départemental – COZ – DDETS – DDPP- DDSP – DDTM - DRAAF - DSDEN – EFS - ENEDIS – EPSA - Gendarmerie (CORG) – GRDF – La Poste - Météo France – Orange - Ports – Réseau sport 64 - SAMU Pau – SAMU Bayonne – SNCF COGC – SP Bayonne – SP Oloron - Vinci autoroute

Communes : tout le département

Presse : AFP – France 3 – France Bleu Béarn – France Bleu Bayonne – Pyrénées presse – Sud-Ouest

Date : 22 février 2024

Heure : 06h25

N° : 1

Description de l'évènement :

Début événement le : **jeudi 22 février 2024 à 14h00**

Fin événement prévue le : **jeudi 22 février 2024 à 18h00 au moins**

Qualification de l'évènement

Fort coup de vent nécessitant une vigilance particulière.

Situation actuelle

Une perturbation pluvieuse liée à la dépression LOUIS s'est mise en place en fin de journée de mercredi, et se maintient sur le département des Pyrénées-Atlantiques jusqu'en milieu d'après-midi de ce jeudi 22/02.

Evolution prévue

En cours de journée de ce jeudi, un front pluvieux lié à la dépression Louis balaie la région. Il est associé à un fort renforcement du vent d'Ouest, sur les Pyrénées-Atlantiques.

Les rafales de vent se renforcent en début d'après-midi, avec des rafales pouvant atteindre 100 à 110 km/h au pied des Pyrénées, voire très localement 120 km/h.

Le vent faiblit en fin de journée de jeudi.

Conséquences possibles : Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes. Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées. Des branches d'arbre risquent de se rompre. La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière. Les véhicules peuvent être déportés. Le fonctionnement des infrastructures des stations de ski est perturbé. Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

Conseils de comportement : Je protège ma maison et les biens exposés au vent. Je me tiens informé auprès des autorités. Je limite mes déplacements. Je prends garde aux chutes d'arbres et d'objets. Je n'interviens pas sur les toits. J'installe les groupes électrogènes à l'extérieur de la maison.

Pour les maires : La plus grande vigilance s'impose donc. Veuillez mettre en œuvre, le cas échéant, les mesures de protection des populations adaptées à la situation et aux enjeux locaux et activer les mesures de votre plan communal de sauvegarde.

Il vous appartient de vous tenir informé de l'évolution de la situation en consultant le site :

www.meteo.fr ou sur le répondeur Météo-France au **05 67 22 95 00**

En cas d'urgence, appelez le permanent SIDPC par le standard de la préfecture : **05.59.98.25.25**

P/Le Préfet,
Le Permanent SIDPC